

Convention

entre

la Suisse et la France sur la propriété littéraire, artistique
et industrielle, du 30 juin 1864.

Dépôt de marques de fabrique et de commerce.

Ont été déposées au Département fédéral de l'Intérieur, pendant le mois de Juin 1876, les marques de fabrique suivantes:

MM. Noilly, Prat & C^{ie}, à Marseille:

Etiquette pour absinthes.

„ „ vermouth, qualité supérieure.

Estampe à feu apposée sur les caisses.

Etiquette pour bitter, qualité supérieure.

Contre-Etiquette pour vermouth.

„ „ „ „ qualité supérieure.

Etiquette pour vermouth.

MM. Gautrot aîné & C^{ie}, à Paris:

Marque pour instruments de musique en cuivre, 1^{er} choix.

„ „ „ „ „ „ 2^e „

„ „ „ „ „ „ bois, 1^{er} „

„ „ „ „ „ „ 2^e „

Marque spéciale pour cymbales.

MM. Gilbert & C^{ie}, à Givet (Ardennes):

Vignette, étiquettes et marques pour crayons chinois.

M. G. Marchand, à Cognac (Charente):

Etiquette pour eaux-de-vie de Cognac nommé „Old Brandy“.

„ „ diverses qualités de Cognac.

Berne, le 1^{er} juillet 1876.

Le Département fédéral de l'Intérieur.

Convention entre la Suisse et la France sur la propriété littéraire, artistique et industrielle, du 30 juin 1864.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1876
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	30
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	08.07.1876
Date	
Data	
Seite	231-231
Page	
Pagina	
Ref. No	10 009 199

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les. Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.